Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260303-DELIB2026030310-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 3 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 19 février 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	19
Votants	25

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ARRIBARD Martine, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, GORON Maxime, D'ABOVILLE Rosine, PRESCHOUX Léon, BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney, GAUTHIER Jérôme
Etaient absents excusés : BAZIN Denis donne pouvoir à BLANDIN Béatrice / DUFEIL Christophe donne pouvoir à JEANNEAU Luc / LEDO Audrey donne pouvoir à ANDRE Marie-Thérèse / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOULLERE Roger / MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à PRESCHOUX Léon / DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile / FOUCHARD Fabrice
Etaient absents : /

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie GIOT à qui il est adjoint un auxiliaire

10. Budget assainissement : affectation des résultats 2025 au BP 2026

Rapporteur : M. Blaise Touzard, adjoint.

Vu la délibération n° 5 du 27 janvier 2026, approuvant le compte financier unique 2025 du budget assainissement, présentant un excédent de fonctionnement de 111 874,23 euros et un excédent d'investissement de 333 159,85 euros,
Vu la proposition de la commission des finances en date du 3 février 2026,
Considérant ces éléments, il est précisé que l'excédent d'investissement est reporté à l'article 001 au BP 2026 et il est proposé d'affecter les résultats de la section de fonctionnement comme suit :

En Fonctionnement	
Affectation à l'article R 002	
Excédent de fonctionnement reporté au BP 2026	**20 000 euros**
En Investissement	
Affectation à l'article 1068	**91 874,23 euros**
Report au 001 de l'Excédent d'investissement au BP 2026	**333 159,85 euros**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont six pouvoirs),

- **décide de répartir** tel que présenté ci-dessus l'excédent de la section de fonctionnement entre les deux sections, soit 20 000 euros à l'article 002 en section de fonctionnement et 91 874,23 euros à l'article 1068 en section d'investissement du budget 2026
- **précise que** l'excédent d'investissement de 333 159,85 euros est reporté à l'article 001, en recette de la section d'investissement du budget assainissement 2026

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Stéphanie GIOT